



ENQUÊTE ET AUDIENCES PUBLIQUES

PROJET D'EXPLOITATION DU GISEMENT DE NICKEL DUMONT À LAUNAY

3e série de réponses aux questions reçues le 5 juin 2014

Question

1. En audience (DT3 p. 39) et en réponse à l'une des questions envoyées sous la cote DQ1, le promoteur signale plusieurs comités: comité mixte municipal d'intervention (différent d'un CMMI ou comité mixte municipal-industriel), comité de suivi, comité d'après-mine.

Veillez présenter sous forme de tableau sommaire les comités existants et ceux dont vous prévoyez la création avec l'information suivante pour chacun:

- nom
- composition
- rôle et responsabilités
- pouvoirs
- moyens et sources de ceux-ci
- période d'activité (début, durée)

Réponse :

Deux tableaux présentent les comités existants et les comités à mettre en place.

COMITÉS EXISTANTS						
Nom du comité ou de la table	Composition		Rôles et responsabilités	Pouvoirs	Moyens et provenance	Période d'activité
	Catégorie ²	Membres				
Comité consultatif ¹	Voisinage	5	<p>Informers la communauté sur le projet, ses enjeux et ses impacts, de connaître les opinions et les préoccupations des participants à l'égard de ceux-ci, de s'entendre sur les impacts à évaluer ainsi que d'améliorer divers aspects du projet initial.</p>	Le comité a un pouvoir de recommandation.	<p>La firme Transfert Environnement et Société, experts en concertation et participation du public assurait la préparation des rencontres, l'animation et la réalisation des comptes-rendus. Les frais de cette firme sont payés par RNC. Les frais de garde et de déplacement des participants sont payés par RNC. Les frais de location de salle, de goûter sont payés par RNC.</p>	<p>29 mars 2011 au 6 octobre 2011³. Pendant l'étude de préféabilité.</p>
	Groupes environnementaux	2				
	Institutions de recherches et d'enseignements	1				
	Organismes socio-économiques	2				
	Associations des entreprises récréatives	1				
	Ministères	1 (observateurs)				
	Représentant des Premières Nations	1 (Une personne a été présente à une seule reprise)				

¹ Référence : Projet nickélique Dumont, Information et consultation sur l'étude de préféabilité, Rapport des démarches de consultation, juillet 2011. Sur le site du BAPE : PR 3.2 Annexe 2-2

² La composition a été déterminée lors d'une rencontre publique par les participants eux-mêmes.

Table municipalités et compagnie ⁴	Maires ou mairesse de : Launay, Trécesson, Amos, Taschereau Préfète de la MRC Abitibi Directeurs et directrices généraux de : MRC Abitibi, Launay, Trécesson, Amos, Taschereau *Le chef et le directeur général de Pikogan ont participé à la première rencontre et ont préféré ne pas poursuivre.	Cette Table offre aux représentants municipaux des communautés d'accueil et environnantes du projet Dumont une structure d'information et d'échange. Pour RNC, cette initiative se veut une invitation au dialogue sur des aspects politiques du projet et une source de collaboration avec le monde municipal sur des enjeux qui débordent des limites locales du projet.	La table a un pouvoir de recommandation.	RNC assure les frais de location de salle et de goûter pour les réunions. RNC assure aussi la production des documents utiles aux rencontres et anime les échanges. Aucun frais de garde et de déplacement ne sont payés.	2 mars 2011 et toujours active
---	---	--	--	---	--------------------------------

⁴ Référence : Projet nickélicifère Dumont, Information et consultation sur l'étude de préféabilité, Rapport des démarches de consultation, juillet 2011. Sur le site du BAPE : PR 3.2 Annexe 2-2

Comité consultatif élargi ⁵	<i>Catégorie</i> ⁶	<i>Membres</i>	Le comité avait pour objectifs d'informer la communauté sur le projet et ses impacts ainsi que de connaître les opinions et les préoccupations des participants à l'égard de ceux-ci afin de bonifier l'EIES et divers aspects du projet. Les membres étaient également invités à se prononcer sur l'évaluation de l'importance des impacts réalisée par la firme mandatée par RNC pour l'EIES.	Le comité avait le pouvoir de recommandation. Il a notamment recommandé de nouvelles études ou modélisation qui ont été réalisés. Le comité avait le pouvoir de questionner les experts ayant réalisés l'EIES. Le comité avait le pouvoir d'évaluer l'importance des impacts.	La firme Transfert Environnement et Société, experts en concertation et participation du public assurait la préparation des rencontres, l'animation et la réalisation des comptes-rendus. Les frais de cette firme sont payés par RNC. Les frais de garde et de déplacement des participants sont payés par RNC. Les frais de location de salle, de goûter sont payés par RNC. Les frais de production de documents ou de réalisation d'études complémentaires sont payés par RNC. Ainsi que les frais d'honoraires et de déplacement des experts.	Période d'activité intensive : 20 février 2012 au 25 février 2013 pendant la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social Fin des activités : 25 février 2014
	Voisinage	8				
	Représentants d'aînés	2				
	Groupes environnementaux	4				
	Milieu municipal	4				
	Institutions de recherches et d'enseignements	2				
	Représentants du milieu agricole ou forestier	3				
	Organismes socio-économiques	3				
	Associations des entreprises récréatives	2				
	Organismes liés à la santé	2				
	Groupes jeunesse	2				
	Ministères	2 (observateurs)				
	Représentant des Premières Nations	2 (Aucun représentant n'a pris part aux rencontres)				

⁵ Référence : Projet Dumont, Rapport des démarches – Phase II couvrant la période de février 2012 à février 2013, consultation sur l'étude d'impact environnemental et social, février 2013 Sur le site du BAPE : PR 5.1 Annexe 5

⁶ La composition a été déterminée lors d'une rencontre publique par les participants eux-mêmes.

Comité consultatif Première Nation Abitibiwinni (PNA) ⁷	Les participants habituels des rencontres d'échanges avec Pikogan étaient deux représentants de RNC, un représentant de GENIVAR (aujourd'hui WSP) et cinq représentants de la PNA de Pikogan, surtout de la famille Mapachee, qui utilisent le territoire à proximité du site projeté du projet Dumont. La création du Comité consultatif PNA est le fruit d'une décision conjointe entre la compagnie et le conseil de la PNA de Pikogan.	Développer un projet minier de façon responsable et concertée, et intégrer les connaissances autochtones traditionnelles et contemporaines du territoire dans l'EIES	Le comité a un pouvoir de recommandation.	Les frais pour la prise de note par WSP sont payés par RNC. Les frais de rencontre sont convenus selon les rencontres et en fonction de qui reçoit qui.	Rencontres formelles du 21 mai 2012 à novembre 2012. Le comité n'est pas dissout et des échanges ont lieu au besoin. Ex : collaboration à l'été 2013 pour un sondage sur la biocénose.
--	--	--	---	---	--

⁷ Référence : Projet Dumont, Rapport des démarches – Phase II couvrant la période de février 2012 à février 2013, consultation sur l'étude d'impact environnemental et social, février 2013, section 3.3. Sur le site du BAPE : PR 5.1 Annexe 5

Comité restreint Launay	Maire de Launay, un conseiller ou une conseillère, la directrice générale et deux représentants de RNC. Un conseiller et l'agent de développement de la municipalité peuvent se joindre au comité restreint afin de faciliter les échanges	Aborder différents sujets et s'assurer d'un échange constant entre les parties. Transmission des informations les plus récentes. Relayer les demandes et préoccupations de la population. Échanges sur des projets communs en lien avec les impacts du projet.	Le comité a du pouvoir dans ces propres instances pour faire cheminer des projets ou des idées travaillés conjointement en comité restreint. En lui-même le comité a un pouvoir de recommandation.	L'animation et la prise de note est prises en charge par RNC. Les frais de rencontres sont en fonction de qui reçoit. Les rencontres se tiennent au bureau de RNC ou à la salle municipale. Les moyens pour la réalisation de projets communs proviennent en partie de RNC et de la municipalité ou d'autres tiers.	25 septembre 2012 et toujours actif. Ce comité demeurera actif jusqu'à la fin des activités minières.
Conseil municipal et RNC	Représentants de RNC et le conseil municipal	Échanger de l'information, travailler ensemble et mener des discussions. Transmission des informations les plus récentes. Relayer les demandes et préoccupations de la population. Échanger sur des projets communs en lien avec les impacts du projet.	Le comité a du pouvoir dans ces propres instances pour faire cheminer des projets ou des idées travaillés conjointement en comité restreint. En lui-même le comité a un pouvoir de recommandation.	Aucun frais n'est engagé par ces rencontres. Les moyens pour la réalisation de projets communs proviennent en partie de RNC et de la municipalité ou d'autres tiers.	Depuis octobre 2013, 4 fois par année.

COMITÉS À METTRE EN PLACE					
Nom du comité ou de la table	Composition	Rôles et responsabilités	Pouvoirs	Moyens et provenance	Période d'activité
Comité mixte des mesures d'urgence	<p>Le mode de fonctionnement⁸ demeure à définir, mais s'inspirera de la formule des CMMI, tel que décrit dans le Guide de gestion des accidents industriels majeurs du CRAIM. Ce comité sera mis en place avec les représentants municipaux concernés et le représentant régional du ministère de la Sécurité publique qui sera responsable d'identifier les organismes gouvernementaux de première ligne en cas de situation d'urgence, tel que le MDDEFP et l'Agence de la santé et des services sociaux, qui devraient participer au Comité. Les autorités civiles concernées seraient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services ambulanciers • Service de prévention des incendies de la Ville d'Amos • 911 • SOPFEU • Sûreté du Québec • Direction régionale du ministère de la sécurité publique • Agence de santé et des services sociaux 	<p>Ce comité a pour mandat d'harmoniser les plans de sécurité civile et les plans d'urgence des industries et de toutes les organisations concernées telles que la sécurité incendie, le service policier, les services de santé ainsi que le promoteur. Le but ultime de ce type de comité est de constituer un processus intégré de gestion des risques, incluant le processus d'information à la population, de manière à maximiser la sécurité des citoyens et des entreprises en réduisant les causes et les conséquences des sinistres dont la source serait les industries ou toute autre cause extérieure ayant un impact sur elles.</p>	Voir rôles et responsabilités	<p>Étant donné le contexte d'implantation du projet (petites municipalités et faible nombre d'entreprises d'envergure), RNC pourrait prendre en charge cette structure de concertation afin d'alléger le fardeau imposé aux municipalités relativement au développement du projet Dumont.⁹</p>	<p>Pour le début de la construction jusqu'à la fin des activités minières (incluant la restauration). Ce comité demeurera actif jusqu'à la fin des activités minières.</p>

⁸ Extrait tiré de la QC – 5. Section 3.3.2 Table municipalités et compagnie (Réponse au Provincial du 17 juillet 2013) Sur le site du BAPE : PR5

⁹ Extrait tiré de la QC – 115. Section 2.3 Rôle du comité de planification du plan de mesures d'urgence (Réponse au Provincial du 17 juillet 2013). Sur le site du BAPE : PR5

Comité de suivi ¹⁰	La création d'un comité de suivi citoyen se fait en collaboration avec les participants intéressés. RNC soumettra d'abord une proposition de composition du comité à atteindre, visant une représentativité équilibrée prenant en considération les différents axes du développement durable (social, environnemental, économique), qui sera discutée et approuvée avec la participation des personnes intéressées. Le nombre de membres et la représentation peuvent donc varier en fonction des attentes des participants intéressés.	À déterminer avec le comité. Les modalités et règles de fonctionnement ainsi que les statuts et les mandats d'un comité de suivi seront décidés en consultation avec les membres du comité et acceptés par tous, lors de la rencontre de création ou la première rencontre officielle. Le suivi du traitement des nuisances, le suivi des plaintes, des recommandations à l'égard du programme de surveillance et de suivi, la validation des résultats et de l'efficacité des mesures d'atténuation et des suggestions de mesures correctrices au besoin sont tous des sujets qui pourraient être discutés avec le comité de suivi. Toutefois, les membres du comité seront invités à bonifier ou modifier les ordres du jour des rencontres selon les thèmes qu'ils désirent aborder.	Pouvoir de recommandation	Le comité de suivi pourra compter sur le soutien du service de relations communautaires de RNC pour la préparation et le suivi des rencontres. Selon les besoins, un financement particulier pourra être fourni par la compagnie pour la réalisation de projets particuliers. Les frais de déplacement et de gardiennage des membres seront remboursés par la compagnie. Le comité sera mis sur pied avant le début des travaux de construction. Les modalités précises de financement du comité pourront être élaborées lors de sa mise sur pied.	Pour le début de la construction jusqu'à la fin des activités minières (incluant la restauration).
-------------------------------	---	---	---------------------------	--	--

¹⁰ Le comité de suivi est décrit en détail à la QC-82 du document : Réponses aux questions et commentaires du MDDEFP – 1^{ère} série, Volume 1, juillet 2013. Sur le site du BAPE : PR5.1. Un complément se trouve également

Comité d'après-mine	Structure similaire à celle du comité de suivi soit, une composition visant une représentativité équilibrée prenant en considération les différents axes du développement durable, mais à plus forte incidence socio-économique.	Associer communauté socioéconomique régionale, citoyens et RNC à la planification de la cessation des activités minières et afin de mieux prévenir les effets de la période postexploitation de la mine.	Le comité a du pouvoir dans les propres instances qui le compose pour faire cheminer des projets ou des idées travaillés conjointement. En lui-même, le comité a un pouvoir de recommandation	RNC sera l'initiateur du Comité, mais d'autres intervenants seront impliqués et partagerons des responsabilités. Le tout reste à déterminer avec le comité.	Pour le début des opérations jusqu'à la fin des activités minières (incluant la restauration).
---------------------	--	--	---	---	--